



LETTRÉ D'INFORMATION – N° 2 /2026

Chères habitantes, chers habitants,

L'été est arrivé prématurément à nos portes. Malgré une chaleur intense, c'est une saison que beaucoup attendent avec impatience, propice au repos, aux retrouvailles en famille ou entre amis et à ces moments simples qui font le charme de la vie dans notre commune.

Avant de vous souhaiter à toutes et à tous de très belles vacances et un excellent été, je souhaite partager quelques réflexions sur le bien vivre ensemble, l'une des richesses les plus précieuses de notre village.

Depuis plusieurs mois, la municipalité est de plus en plus sollicitée au sujet de troubles de voisinage, notamment liés aux bruits et aux activités agricoles. Cette évolution nous invite à nous interroger collectivement sur ce qui fait l'identité de notre territoire.

Nombreux sont ceux qui ont choisi de s'installer à la campagne pour y trouver un cadre de vie plus serein, plus proche de la nature et plus authentique que celui des grandes agglomérations. Cette aspiration est légitime et nous sommes heureux que notre commune attire de nouveaux habitants.

Mais la campagne n'est pas seulement un décor. Elle est un lieu de vie et de travail. Le chant du coq, le meuglement des vaches, les cloches des troupeaux, les aboiements occasionnels, le chant des oiseaux, les grillons des soirées d'été, mais aussi les travaux des champs, le passage des engins agricoles ou les récoltes lorsque la météo l'impose font partie de notre quotidien.

Véritable patrimoine, ces manifestations de la vie rurale ne relèvent ni du confort ni du choix ; elles sont l'expression d'un territoire vivant, façonné par l'agriculture et la nature. Elles participent également à ce cadre de vie que beaucoup recherchent en venant s'installer chez nous.

Nous sommes nombreux à souhaiter consommer davantage de produits locaux et soutenir nos agriculteurs. Cette ambition suppose aussi d'accepter les réalités qui rendent cette proximité possible.

Peut-être devons-nous parfois nous poser une question simple : à force de vouloir gommer tout ce qui caractérise la vie rurale, ne risquons-nous pas de transformer progressivement la campagne en ce que certains avaient justement choisi de quitter ?

Pour autant, cette réflexion ne doit pas nous exonérer de nos responsabilités individuelles. Si certains bruits sont inhérents à la vie rurale, d'autres nuisances peuvent être évitées ou limitées par chacun d'entre nous. Le respect du voisinage passe par des gestes simples de bon sens et d'attention mutuelle.

En définitive, nous pouvons tous nous inspirer d'un principe universel : ne pas faire subir à son voisin ce que l'on ne souhaiterait pas subir soi-même.

La qualité de vie à laquelle nous sommes attachés repose sur cet équilibre entre la préservation de notre identité rurale et le respect mutuel qui doit guider nos relations quotidiennes.

Je forme le vœu que cet esprit de compréhension, de dialogue et de bienveillance continue d'animer notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, de belles vacances et de précieux moments de partage.

Le Maire,
Gaëtan LIEVRE

CIMETIÈRE

Les familles et ayants droit des concessions réputées à l'état d'abandon sont invités à assister ou à se faire représenter au **second et dernier constat contradictoire le mercredi 08 juillet 2026 à 14h 00 au cimetière.**

La liste des emplacements concernés par cette procédure est consultable en mairie, en ligne, ou sur les panneaux d'affichage de la mairie et du cimetière.

Ce second constat déterminera la liste des sépultures n'ayant pas fait l'objet d'une remise en état suffisante qui pourront être reprises par la Commune d'ici cette fin d'année.

ARNAQUES ET CAMBRIOLAGES : SOYEZ VIGILANTS !

CRAJ - Compagnie de Villefranche-sur-Saône - Note de sensibilisation

Les unités de gendarmerie de la compagnie de Villefranche-sur-Saône constatent depuis plusieurs semaines une recrudescence marquée des escroqueries visant les particuliers sur l'ensemble du secteur Beaujolais. Ces faits, bien que de modes opératoires variés, partagent un même ressort : la mise en confiance de la victime par un faux interlocuteur (faux conseiller bancaire, faux livreur, faux artisan, faux service technique), suivie d'un détournement d'argent, de moyens de paiement ou de données personnelles.



ATTENTION AUX ARNAQUES !

COMPAGNIE DE
VILLEFRANCHE-
SUR-SAÔNE



**AUCUNE BANQUE, AUCUN SERVICE PUBLIC, AUCUN POLICIER OU GENDARME
NE VOUS DEMANDERA JAMAIS VOTRE CODE BANCAIRE OU VOTRE CARTE.**



AU TÉLÉPHONE



Ne communiquez jamais :

- Votre code de carte bancaire
- Vos identifiants bancaires
- Vos mots de passe



En cas de doute :

- Raccrochez
- Appelez vous-même votre banque ou l'organisme concerné



Méfiez-vous de l'urgence !

La pression (« il faut agir tout de suite ») est l'arme principale de l'escroc.



À DOMICILE



Ne remettez jamais :

- Votre carte bancaire
- De l'argent liquide
- Vos bijoux



Attention au démarchage :

- Exigez toujours un devis écrit
- Vérifiez l'entreprise
- Ne payez jamais immédiatement



Si un démarcheur vous semble suspect :

- Notez le véhicule et la plaque d'immatriculation
- Contactez la gendarmerie



SUR INTERNET



Ne cliquez pas sur les liens reçus par SMS ou e-mail :

- Colis bloqué
- Amende à payer
- Compte bancaire bloqué
- Remboursement inattendu



N'autorisez jamais l'accès à votre ordinateur

suite à une alerte de sécurité ou à un appel téléphonique.



EN CAS DE DOUTE OU SI VOUS ÊTES VICTIME



COMPOSEZ LE 17

Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie en cas d'urgence ou de démarcheur suspect en cours.



FAITES IMMÉDIATEMENT OPPOSITION

auprès de votre banque en cas d'utilisation frauduleuse ou de doute sur vos moyens de paiement.



DÉPOSEZ PLAINTÉ À LA GENDARMERIE

même tentée, l'escroquerie mérite d'être signalée. Chaque signalement aide à identifier les réseaux d'escroquerie.



STOP • JE VÉRIFIE • JE RAPPELLE MOI-MÊME

Ne donnez jamais vos informations personnelles sous la pression.



PLUS D'INFORMATIONS
sur www.interieur.gouv.fr
rubrique « Arnaques »

LA GENDARMERIE À VOS CÔTÉS,
POUR VOUS PROTÉGER

SUIVEZ-NOUS

gendarmerie.interieur.gouv.fr

Départ en vacances : protéger votre maison en votre absence !

Les périodes de vacances sont propices aux cambriolages, avec quelques précautions ils peuvent être évités :

- Restez discret sur la date de départ et sur la durée des congés. Évitez notamment les publications sur les réseaux sociaux avant ou pendant vos vacances.
- Assurez-vous de la fermeture de toutes les portes à clef. Fermez les fenêtres et volets.
- Rangez ou éloignez tout objet (échelle, outillage...) qui pourrait permettre d'escalader ou d'accéder à l'intérieur.
- Photographiez, rangez, et si possible cachez, tout objet de valeur. Les cambrioleurs ne restent que peu de temps sur place, plus les objets sont dissimulés moins ils ont de chance d'être volés.
- Prévenez vos proches et/ou voisins de confiance. Confiez vos clés en vue de « faire vivre la maison » par relève de boîte-aux-lettres et ouvertures/fermetures des volets régulières. Ne laissez pas les clés sous le paillason ou derrière un pot de fleurs et n'indiquez pas nom et adresse sur le trousseau.
- Adhérez au service gratuit « **Opération Tranquillité Vacances** » : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R43241> ou rendez-vous en gendarmerie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
Les forces de l'ordre assurent des passages réguliers de jour comme de nuit à votre adresse afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion et de dissuader les individus mal intentionnés.
En cas d'anomalie constatée, vous êtes contacté.

Malgré vos précautions, vous êtes victimes de cambriolage ?

Ne touchez à rien et faites le 17 immédiatement.

Prenez des photos en attendant l'intervention de la gendarmerie.

Vous serez ensuite invité à déposer plainte sans délais.

Vous êtes **témoins** d'un cambriolage ou vous remarquez des personnes ou véhicules suspects ?

N'intervenez pas, composez immédiatement le 17.

Dans la mesure du possible mais sans compromettre votre sécurité : collectez un maximum d'informations (plaque d'immatriculation, type et couleur du véhicule, description des individus).



LA CRÈCHE DES P'TITS LOUPS

Vous avez besoin d'un mode de garde ponctuel pour vos enfants : un rendez-vous médical, des courses à faire ou tout simplement l'envie de prendre un peu de temps pour vous ?

Si les places en accueil régulier sont très prisées et donc peu disponibles, un **accueil occasionnel** est très souvent possible. Encore méconnue, cette formule de "dépannage" est pourtant une solution pratique pour les parents qui souhaitent faire garder leur enfant de manière ponctuelle.

Dans la limite de 12h par semaine, cette formule permet aux parents de confier leurs enfants à une équipe de professionnels et ce dans un cadre ludique parfaitement adapté.

Pour information, chaque jour environ 6 places restent disponibles pour un accueil occasionnel, alors n'hésitez pas à faire appel à la structure en cas de besoin.

Fermeture estivale du 27 juillet au 24 août 2026.

CONTACT

346 Route des Pierres Dorées - 69640 COGNYP

TEL. 04 74 67 44 15

E-MAIL : MPE.PTITSLOUPS@ORANGE.FR

SITE INTERNET : [HTTP://WWW.LESPITSLOUPSDECOIGNY.FR/](http://www.lesptitsloupsdecoigny.fr/)

[HTTPS://WWW.AGGLO-VILLEFRANCHE.FR/LES-PTITS-LOUPS.HTML](https://www.agglo-villefranche.fr/les-ptits-loups.html)



FÊTE NATIONALE

Lundi 13 Juillet

Repas et animations
organisés par la Classe en 7
dès 19h 00 à la salle du Tacot

Feu d'artifice offert par la municipalité
à 23h 00 face à l'école

CIVISME : RAPPELS DE RAPPELS

- L'utilisation d'outils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse...) est permise aux horaires suivants :
 - **Jours ouvrables :** 08h 30 – 12h 00 et 14h 30 – 19h 30
 - **Samedis :** 09h 00 – 12h 00 et 15h 00 – 19h 00
 - **Dimanches et jours fériés :** 10h 00 – 12h 00
- Le brûlage de déchets verts est **interdit**, y compris dans un incinérateur de jardin, fût, tonneau etc... D'autant plus que le risque d'incendie est accru en ces périodes de fortes chaleurs et de sécheresse. Ces déchets peuvent être déposés en déchetterie.
(En période d'alerte **orange** ou **rouge canicule**, elles sont ouvertes de 8h 00 à 13h 30).
- Le stationnement de tous véhicules en dehors des emplacements matérialisés et prévus à cet effet est interdit. Au-delà de vous exposer à une contravention, les stationnements anarchiques sur les accotements réservés aux piétons, sur la chaussée, en double-file, **mettent en danger les autres usagers, peuvent retarder l'arrivée de services d'urgence et de secours sur leur lieu d'intervention**, et engagent votre responsabilité en cas d'accident. Il en est ainsi qu'il s'agisse de votre véhicule personnel ou de tiers intervenant à votre domicile. Dans le cadre de travaux, de livraison, de déménagement, de dépôt de matériel... une autorisation de voirie ou permis de stationnement doit être sollicitée en mairie **au préalable** (au Département en ce qui concerne les voies départementales hors-agglomération). L'arrêté délivré précise notamment les conditions d'occupation, la signalétique obligatoire à mettre en place et permet aux autorités et structures (gendarmerie, SDIS, transports en commun...) d'être averties des perturbations temporaires de la circulation.
- La collecte des ordures ménagères a lieu le lundi matin. Pour des raisons évidentes de salubrité et de sécurité publiques, les containers, qui peuvent notamment constituer un obstacle pour les usagers de la route, ne doivent pas demeurer au bord ou sur la voie publique. Ils doivent être rentrés au plus tard le soir de la collecte.

MAISON DE SANTÉ JEAN-MEYER

Comme annoncé, de nouvelles praticiennes viennent étoffer l'offre de santé au 36 rue de la Gare :

Céline **BOURDIN** – psychologue clinicienne - **06.89.85.51.21**

À partir du 27 juillet : Emilie **GIRERD** – orthophoniste – **06.99.27.71.29**

HORAIRES MAIRIE

- lundi : 9h 00 – 18h 00
- mardi : 7h 30 – 11h 30
- mercredi : 7h 30 – 15h 30
- vendredi : 8h 00 – 11h 30 et 14h 00 – 15h 30



Tél : 04 74 03 81 87

Mail : secretariat@ville-sur-jarniou.fr

**En raison des congés estivaux, la mairie sera fermée : le lundi 13 juillet ainsi que les vendredis 21 et 28 août 2026.
En cette période, préférez consulter Panneau Pocket avant tout déplacement en mairie afin de vous assurer de l'ouverture du secrétariat.**